

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2014**

Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie (87)

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie, et en accord avec celle-ci, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne, les opérations suivantes sont retenues :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Bessines sur Gartempe et Bersac sur Rivalier
- Fibrage de l'extension de la ZA Océalim (Axe 2)

Le coût total de ces opérations est estimé à **348 000 € HT** (voir détail ci-annexé)

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ce territoire des fonds européens sont mobilisés sur l'axe 1.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents.

C'est le cas de la Communauté des Portes d'Occitanie avec le raccordement en fibre de l'entreprise Océalim à Bessines sur Gartempe. Un plan de financement particulier est proposé pour un montant de 50 000 €.

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie (Axe 1):

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	41 720.00 €	14 %
UNION EUROPEENNE	119 200.00 €	40 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	47 680.00 €	16 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	44 700.00 €	15 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'OCCITANIE	44 700.00 €	15 %
TOTAL	298 000.00 €	100%

Plan de financement pour les travaux de fibrage de site sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie (Axe 2) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	5 000.00€	10 %
UNION EUROPEENNE	20 000.00€	40 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	12 500.00 €	25 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'OCCITANIE	12.500.00 €	25 %
	50 000.00 €	100%

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Au vu du montant prévisionnel total des travaux sur ce territoire, le seuil maximum sera demandé à la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- **d'approuver les plans de financement ci-dessus relatifs aux travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Occitanie réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**



Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE



Communauté de Communes des Portes d'Occitanie

Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote

Priorité	Type Opération	Référence	Secteur	Cout total provisionnel	Commentaires
Pilote	Fibrage de site	Occitania	Bessines sur Gartempe	50 000 €	extension Occitania – Axe 2
Pilote	MED	BES/B03	Bessines sur Gartempe	79 000 €	
Pilote	MED	LAU/C04	Bersac sur Rivalier	219 000 €	inclut fibrage et dégroupage NRA Laurière
Total Pilote				348 000 €	